



DJIBOUTI

Discours prononcé par

S. E. M. ILYAS MOUSSA DAWALEH
Ministre de l'Économie et des Finances

Prononcé devant l'Assemblée Générale

Réunion plénière de haut niveau
sur la gestion des déplacements massifs
de réfugiés et de migrants

le 19 Septembre 2016

Verifier au prononcé

Monsieur le Président de la 71^e session de l'Assemblée Générale
Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements
Messieurs les Chefs de Délégations
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commencer mes propos en vous remerciant Monsieur le Président pour la convocation de cette réunion de haut niveau consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et des migrants et qui intervient dans un contexte internationale particulièrement empreint de crises au caractère prolongé.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, les préoccupations liées aux déplacements massifs de population occupent une place importante dans l'agenda de la communauté internationale.

Ils constituent un enjeu mondial pressant dont les réponses en ayant pour ancrage le strict respect des droits humains et des libertés fondamentales devront tout à la fois être pragmatiques, équilibrés, concertées et globales.

L'ampleur sans précédent du phénomène, qui selon l'Organisation Internationale de la Migration comptait en 2015, 244 millions de Migrants et réfugiés à travers le monde soit 41% de plus qu'en 2010, impose une mobilisation générale urgente d'autant plus que son impact sur les débats nationaux aux niveaux politique, sociétale et sécuritaires est devenu incontestable.

Monsieur le Président

Cette auguste assemblée s'est déjà réunie par deux fois afin d'aborder solennellement différents aspects des questions entourant la thématique de la migration internationale.

Pour rappel, en 2006 nos débats avaient débouché sur la mise en place du forum Mondiale sur les Migrations et le développement en tant que mécanisme de dialogue informel. En 2013 nous avons adopté une déclaration mettant particulièrement l'accent sur le respect des droits de l'homme et des normes internationale du travail tout en réaffirmant notre engagement tant à lutter contre la traite des êtres humains qu'à lutter contre le racisme et l'intolérance.

Ces aspects sont plus que jamais pertinents et d'actualité.

Au cours de l'année 2015, nous avons réalisé plusieurs avancées significatives avec l'adoption de textes et plans d'action de références donnant à la question de la migration une portée universelle.

Une étape supplémentaire et décisive dans notre mobilisation à œuvrer de concert a été franchie le 25 juillet dernier avec l'adoption d'une résolution entérinant l'intégration de l'Organisation Internationale de la Migration au sein du Système des Nations Unies.

Aussi, aujourd'hui, nous nous apprêtons à franchir une étape tout aussi importante en adoptant pour la 1^{ère} fois un cadre d'action comprenant des engagements concrets concomitamment à l'endroit des Réfugiés et Migrants mais aussi afin d'assurer une migration sûre, ordonnée et régulière.

Monsieur le Président,

Malgré le fait que les différentes causes à l'origine de ces déplacements massifs soient identifiées et unanimement reconnues, la communauté internationale éprouve pourtant autant de difficultés pour les prévenir ou en assurer une gestion efficace.

Nous assistons impuissant aux images récurrentes dans les médias de migrants et réfugiés naufragés tentant des périple dont l'issue est souvent fatale surtout pour les plus vulnérables de ces derniers en particulièrement les femmes, les jeunes filles et enfants, victimes de la cupidité sordide des réseaux de criminels.

Au-delà des dichotomies traditionnelles pays développés et pays en voie de développements, riche, pauvre, il s'agit fondamentalement de notre humanité, de notre compassion, de notre solidarité et de notre indignation face à l'une des crises les plus tragiques dont les effets nous rappellent les guerres fratricides ayant conduit à la création des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs,

Les pays africains et l'Union Africaine, ont toujours accordés une attention particulière à la protection des réfugiés et des migrants en se dotant d'instruments juridiques régionaux pertinents.

Malgré cette prise de conscience précoce, force est de reconnaître que les initiatives continentales ou régionales ont essentiellement eut des résultats mitigés car bien qu'il y ait eu un renforcement des mécanismes de secours à l'endroit des vies en détresse nous n'avons pas pu véritablement inverser la courbe toujours aussi importante du nombre de migrants et réfugiés.

Par ailleurs, il est important de mettre en exergue que l'inscription depuis le début du millénaire de cette question au cœur des politiques de financement de nombreux partenaires bilatéraux, n'a pas eu les effets escomptés essentiellement du fait de l'inadéquation entre les moyens et les besoins réels.

Ainsi, selon le rapport du Secrétaire Général, en 2014, 86% des réfugiés dans le monde résidaient dans des pays en voie de développement dont près de 17 millions se trouvaient sur le continent africain.

Aussi, permettez-moi de saisir cette opportunité pour relever que les progrès attribués à nombre de pays en voie de développement en matière économique et sociale et qui leurs ont permis d'atteindre plusieurs des cibles des OMD se sont retrouvés enrayés notamment en raison de la pression qu'exerçait ces populations sur les ressources nationales et locales qui étaient redirigés afin de pouvoir leur venir en aide.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 1977, la République de Djibouti a accueilli sans discontinuer un grand nombre de réfugiés émanant des pays limitrophes poussé à l'exode en raison des affres de la guerre ou en raison des effets dévastateurs de la sècheresse.

Malgré nos ressources limités, nous n'avons jamais faillis aux traditions d'accueil, d'hospitalité, d'humanité et d'impartialité qui fondent les valeurs de notre société et de notre culture.

Djibouti a très rapidement compris l'ampleur des crises humanitaires touchant la Corne de l'Afrique ainsi que leurs caractères complexe et durable.

C'est dans cet esprit que Djibouti a très tôt adhéré aux instruments internationaux pertinents en la matière tel que la Convention de 1951 ou encore la Convention de l'OUA sur la protection des réfugiés de 1969. C'est également ce qui nous a permis de nous joindre à des initiatives régionale tels que:

- l'Initiative Régionale pour la Route Migratoire Union Européenne-Corne de l'Afrique, dit processus de Khartoum,
- l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic des migrants dans la corne de l'Afrique,

En 2010, Djibouti a également été parmi les Etats ayant porté au sein de l'Assemblée Générale des Nations Unies la décision de l'Union Africaine d'adopter un plan d'action global sur la lutte contre le trafic des êtres humains.

En outre, à l'instar des Etats de la sous-région, mon pays a adopté en 2014 l'engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens consacrant l'engagement à maintenir un espace d'asile pour les réfugiés somaliens aussi longtemps que nécessaire et à améliorer la qualité de l'asile en vue de trouver des solutions au sort des réfugiés, d'ou notre implication active à la conférence sur les donateurs sur les réfugiés somaliens du 21 octobre 2015 à Bruxelles.

Avec 4 camps, Djibouti accueille aujourd'hui près de 20 000 personnes dont un peu plus 17 000 ayant le statut de réfugiés et plus de 3000 demandeurs d'asile. Il y a peu de temps, de l'avis du plus haut responsable du HCR, Djibouti était considéré comme le plus grand pays d'accueil de réfugiés au kilomètre carré eu égard à la mise à l'échelle du nombre des arrivants par rapport à notre superficie.

L'efficacité de la réponse nationale dépendant de la bonne compréhension de l'assistance à apporter à des personnes d'horizon divers avec des profils différents mais ayant le même besoin de protection. Nous avons au fur et à mesure des années développé et consolidé un système d'assistance permettant d'une part que le droits liés au statut de réfugié soit respecter, d'autre part de garantir des conditions de vie décentes dans les camps de réfugiés et enfin de poser les jalons indispensables qui permettront à ces derniers de se voir offrir des perspectives favorisant leurs insertion dans la société Djiboutienne.

Il convient de saluer le rôle de premier ordre joué par la société civile djiboutienne et notamment l'Union des Femmes Djiboutiennes dans les camps de réfugiés tant en ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, la prévention des maladies sexuellement transmissibles tel que le VIH-SIDA ou bien encore le soutien à la formation des femmes réfugiés visant à leur permettre d'acquérir des qualifications afin de pouvoir démarrer des activités génératrices de revenus

Havre de paix dans une zone tourmentée, mon pays fait face également ces dernières années à la recrudescence des migrants économiques à destination des pays du Golfe estimés à près de 100.000 et dont bon nombre n'ont eu la vie sauve qu'à l'intervention de nos gardes côtes qui se sont portés au secours des embarcations de fortune en perdition.

Entre Mars 2015 et Juillet 2016, Djibouti, s'est retrouvée être l'une des seule voie d'évacuation des ressortissants étrangers et de sortie pour les personnes tentant de fuir les combats qui se déroulaient au Yémen voisin et nous avons accueilli près de 36.000 personnes.

Pour conclure, il y a quelques jours de cela mon pays vient de renforcer le système de protection entourant la condition de réfugié par la mise en place d'une loi complémentaire.

Cette loi renforcera l'arsenal juridique déjà en vigueur en République de Djibouti en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile. Cette loi permettra à un réfugié de pouvoir jouir des mêmes traitements qu'un djiboutien en ce qui concerne les droits civils, sociaux, économiques et culturels.

Je vous remercie de votre attention.